

Mobilités opérées par la DAP: bouchons, retards et attente insupportable en font un véritable échec

En raison du Covid19 la plupart des mobilités ont été reportées et toutes (CPIP, DPIP, personnels de surveillance, DSP) devaient être gérées par la DAP simultanément ou presque. Par la DAP seule puisque les élus CAP se sont vus priver de leurs attributions par la loi de transformation de la fonction publique. Par la DAP seule, sans renfort de ses services RH évidemment. Rappelons quand même que selon le gouvernement, cette loi visait à « promouvoir un dialogue social plus stratégique dans le respect des garanties des agents publics ».

Le constat est tout autre et sans appel.

Concernant les CPIP (mais c'est aussi vrai pour les surveillants, les DPIP et les DSP), depuis une semaine et demi, des dates de décision sont annoncées, puis repoussées, puis re-repoussées, etc... Avec comme conséquences de décaler également les levées de de réserve ou la diffusion de la liste des postes pour l'amphi d'affection des CPIP23.

Résultat : une attente interminable, des agents qui ne savent toujours pas où ils exerceront, mais surtout vivront (avec pour beaucoup une famille) fin août ou septembre....Au vu des délais pourtant, chaque jour compte pour les agents en attente de réponse.

Le Covid19 et les services vidés de leurs personnels en période estivale n'expliquent et n'excusent pas tout sur ce fiasco !!

En excluant les organisations syndicales et leurs représentants **qui ont des compétences en ce qui concerne les mobilités ainsi qu'une importante connaissance des terrains**, des erreurs n'ont pas été repérées en amont ce qui rend nécessaire des corrections et arbitrages supplémentaires. La CGT IP ne cesse d'affirmer depuis plusieurs années que sans l'apport de ses élus CAP, la mobilité des CPIP ne pourrait se décider sans opacité et sans pouvoir garantir une équité entre agents...

En ouvrant la possibilité de ne pas tenir compte des cotations des agents pour faire plaisir à quelques DFSPIP zélés ou permettre à des DI de régulariser des mouvements déjà opérés et pour certains suspects, un temps précieux a été perdu. De plus, cela a ajouté de l'arbitraire à l'opacité, les agents n'ayant connaissance ni de leurs points de cotation ni de leur classement.

Et encore ! Les sites visés par des dizaines de demandes de mutation n'ont, au moins cette année, pas perdu leur temps à lire des CV ou procéder à des entretiens...

Les élus Cap CGT IP apportent tout leur soutien aux agents encore dans l'attente de savoir s'ils et où ils partent ainsi qu'aux CPIP 23 qui ont forcément passé le week-end sous une tensions extrême, après un vendredi stressant, attendant recevoir la liste des postes pour un amphi prévu « théoriquement » mardi...

Les élus CAP CGT IP appellent l'Administration:

- à maintenir le système de cotation par points pour les CPIP, en supprimant l'inutile phase de classement des demandes par les DFSPIP et DISP.
- à de la transparence en indiquant à chaque agent son nombre de points et son classement (les situations sociales spécifiques pour des raisons de confidentialité devant être intégrées au classement en amont)
- à associer plus étroitement les élus CAP au déroulement de la mobilité, leur présence indispensable étant plus que jamais mise en lumière